l’attention de Madame la Chef du bureau de la préfète d’Eure et Loir, (anonymisé)

A l’attention de Monsieur le commissaire enquêteur, (anonymisé)

Je suis M.(anonymisé), docteur en Neurosciences et spécialiste en santé. J’habite sur la commune de St Laurent la Gâtine et, en tant que tel, je tiens à vous faire part de mon commentaire global concernant le projet d’extension d’exploitation de la société RVM.

Cette société est spécialisée dans le recyclage des déchets industriels et la récupération des métaux. Dans un premier temps, j’aurai aimé moi-même rencontrer Monsieur (anonymisé) , désigné commissaire enquêteur, afin de lui faire part de mes commentaires. Toutefois, vu l’ampleur de la crise sanitaire que nous traversons, cela est impossible et il est certain que cela biaise de manière considérable la portée de l’enquête publique. Ainsi, je demande donc son report, même si l’annulation de ce projet semblerait être l’issue la plus cohérente.

En effet, comme l’a indiqué Monsieur le président de la République dans son allocution du 12 mars, la santé est le bien le plus précieux. Chaque jour, des milliers de médecins, de personnels soignants et de chercheur.se.s se battent pour soigner des malades et sauver des vies. Or, le projet d’extension conduit par M. (anonymisé) semble aller à contre-courant. En effet, son entreprise additionne les sources d’inquiétudes.

Les odeurs dégagées lors des étapes de pyrolyse sont fortement désagréables. De plus, par moments, nombre d’entre nous ressentent des sensations désagréables au niveau de la bouche. Nous décrivons comme une sensation irritante liée à une matière volatile particulaire se produisant lors des étapes de pyrolyse. Tout ceci, à juste titre, nous questionne sur la toxicité de ces fumées. A titre d’exemples, le rejet de benzène y est très inquiétant. Des études, menées chez l’animal, ont montré une toxicité aigüe de cette substance (caractère cancérogène fort (risque de leucémie, notamment) après inhalations orales ou respiratoires (source : INRS)). Ainsi, conformément à l’avis de la Mission Régionale d’Autorité environnementale de la région Centre Val de Loire (MRAe), je demande que soit fourni, avant d’envisager l’agrandissement de l’entreprise, des résultats d’analyses qualitatives et quantitatives régulières des retombées atmosphériques sur une période d’au moins trois ans. Un nombre significatif de données devront être fournies, si tel n’est déjà pas le cas, afin de pouvoir élaborer des statistiques significatives. Il me semble que, sans ces analyses, il est impossible d’établir correctement les risques sanitaires encourus par la population. Ainsi, l'annulation de la procédure d’autorisation d’extension me semble nécessaire. Par ailleurs, la MRAe a également rapporté des inquiétudes quant à l’impact environnemental lié à l’activité de RVM, notamment vis-à-vis de la pollution éventuelle des eaux souterraines. Or, pour ces deux éléments, d’une importance de premier ordre pour la santé de la population locale, Monsieur (anonymisé) dans sa réponse à la MRAe du 14 février, n’apporte aucune réponse. Cela est d’autant plus inquiétant qu’il est censé avoir déjà des éléments en sa possession, tant les activités d’une entreprise comme la sienne doivent forcément faire l’objet de contrôles réguliers et attentifs. Ainsi, je

demande, en plus de prononcer un refus pour la demande de modification des conditions d'exploitation de la société RVM, que son président directeur général, Monsieur (anonymisé), soit transparent sur ces questions et mette à disposition de l'ensemble des conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 3 km, tous les documents relatifs à la pollution atmosphérique et environnementale générée par l'activité de son entreprise.

Je vous remercie, Madame la Chef du bureau de la préfète d'Eure et Loir, (anonymisé), et (anonymisé)Monsieur , commissaire enquêteur, de prendre en considération mon avis négatif dans le cadre de l'enquête publique et vous prie d'agréer à l'expression de mes plus sincères salutations.